

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 25 mai 2020

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille vingt-----

et le 25 mai -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

19/05/2020

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

19/05/2020

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane,
DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT
Sébastien, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes PLOQUIN
Cécile, CUZACQ Geneviève, Mme CARRERE Amandine, M. CASTAY Jean-
Marc, Mme BOUZIGON Muriel, MM. LARRODE Eric, CHARLES Eric.

Secrétaire de séance : M. CASTAY Jean-Marc

Objet de la Délibération

Versement des indemnités de fonction au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'en application de l'article L 2123-23 du CGCT, le Conseil Municipal peut, par
délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème à la demande du maire.

Considérant la demande du maire de ne pas bénéficier de son indemnité au taux maximal,
Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités
pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 43 % de l'indice terminal de la fonction publique

Fait à MONTREAL le 25 Mai 2020.

L'Adjoint au Maire,